

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT

AVIS est par la présente donné que le *Règlement numéro RCA08-19002-12 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002) afin de déléguer des pouvoirs additionnels en matière de circulation et stationnement concernant le stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR)* a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 5 juin 2023.

ORDONNANCE

À sa séance du 5 juin 2023, le conseil d'arrondissement a édicté une ordonnance en vertu de l'article 11 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2023 (RCA23-19001)* afin d'offrir le tarif préférentiel prévu à l'article 4 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif pour l'arrondissement de Lachine à Badminton Lachine

ORDONNANCE

À sa séance du 5 juin 2023, le conseil d'arrondissement a édicté une ordonnance en vertu du *Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation*, autorisant de manière exceptionnelle la circulation véhiculaire sur le chemin des Iroquois et le stationnement au parc Riverain, pour la période estivale 2023.

Ce règlement et ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi. Ils peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 9 juin 2023.

PUBLIC NOTICE

COMING INTO FORCE

BY-LAW

NOTICE is hereby given that by-law number RCA08 19002 12 amending By-law RCA08-19002 pertaining to the delegation of powers to municipal officers and employees, in order to delegate additional powers with respect to traffic and parking on-street parking reserved for residents was adopted at the regular meeting of the Lachine Borough Council held on June 5, 2023.

ORDINANCE

At its meeting on June 5, 2023, Borough Council also enacted Ordinance in accordance with section 11 of the By-law concerning fees for fiscal year 2023 (RCA23-19001), to offer Badminton Lachine the preferential rate provided for in section 4 of the Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif (recognition and support policy for non-profit organizations) for the borough of Lachine.

ORDINANCE

At its meeting on June 5, 2023, Borough Council also enacted Ordinance in accordance with Traffic By-law number R-2404-15, authorizing exceptional vehicular traffic on Chemin des Iroquois and parking at Riverain Park, for the 2023 summer period.

These ordinances and by-law come into force in accordance with the law. They can be viewed on Ville de Montréal's website at montreal.ca/en/reglements-municipaux/.

Given in Montréal, Lachine Borough, this 9th day of June, 2023.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine